

## **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2015**

**Etaient Présents** : MM et Mmes. SALLES Daniel, ANDRE Pascal, MULA José, SWITEK Samuel, GRIMARD Jean-Pierre, CARCOUET Alexandre, BAJADA Bruno, CASSOUX Brice, TEXIER Emmanuelle, DUTHEIL Aurore, RUARD Aurélie, BOUCHET-BAINAT Isabelle.

**Etaient excusés** : et Mmes PLANCHE Philippe (procuration à Mme Aurélie RUARD) et BEYNEIX Marina.

Désignation du secrétaire de séance : **Alexandre CARCOUET**

- **Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2015**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Comme aucune remarque n'est faite, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil Municipal.

Celui-ci est validé à l'unanimité.

- **Présentation du projet de fermeture d'une route de la vallée du Madet (cf. document joint)**

Monsieur Jean-Paul CLOUVEL, Président de l'association La Vallée du Madet, fait une présentation du projet de régulation de la circulation des engins motorisés.

Il explique que les Gorges du Madet présentent un grand intérêt faunistique, ainsi qu'un fort intérêt paysager. L'association a été créée le 23 Décembre 1996 œuvre pour la sauvegarde et la valorisation du site afin que chacun puisse profiter de cet héritage, sans qu'aucune activité nuise à son intégrité. Issue de la volonté de plusieurs riverains et des élus des communes concernées, l'association est intercommunale et regroupe les communes de Fayet le Château, Montmorin, Egliseneuve près Billom et Billom.

Forte à ce jour de 87 adhérents, ses principaux objectifs sont :

- la conservation de l'état du site par des nettoyages réguliers réalisés par des adhérents. La fréquence des interventions est mensuelle. Il s'agit de dégager le lit de la rivière ainsi que ses abords par des coupes de plantes herbacées et des tailles ou des petits abattages d'arbustes.
- Déclencher et participer avec les communes à la rénovation et à la maintenance du patrimoine bâti de la vallée.
- Initier, proposer et créer avec les collectivités de nouveaux sentiers de randonnée ou d'interprétation comme celui de Jean de la Nuit en 2010.
- Promouvoir la découverte de la vallée par l'organisation de balades commentées.

- Participer à des manifestations régionales pour sensibiliser le public à la protection du site classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.
- Œuvrer avec les collectivités et autorités locales pour mettre en place une réglementation concernant la circulation des engins motorisés

Monsieur CLOUVEL explique qu'en 2007 l'association La vallée du Madet et l'association de motorisés « Chemins Libres Auvergnats » ont engagé un partenariat pour mieux réguler la circulation dans la vallée. Depuis 2011, l'association locale de motorisés n'existe plus, et il est constaté une augmentation continue des dégradations.

Il a été décidé de créer dans un premier temps un observatoire d'une durée de 6 mois dans le secteur aval de la vallée allant du pré de La Ramade jusqu'à la Roche aux Fées.

**Il est proposé de prendre un arrêté de limitation de la circulation sur 3 chemins :**

- Le chemin partant d'Oriol (commune de Montmorin) et allant rejoindre le chemin montant aux Méradoux vers la Roche aux Fées (commune d'Egliseneuve) ;
- Le chemin partant du Château (sous Les Loubatoux à Egliseneuve) et descendant au pont des Pirins ;
- Le chemin partant du pré de La Ramade (commune d'Egliseneuve) jusqu'au pont des Pirins.

**Délibération n°2015-33 :**

Après débat, le conseil décide de fermer ces 3 chemins aux véhicules motorisés et de mettre en place des panneaux de signalisation, afin de sensibiliser les personnes à respecter l'environnement des gorges du Madet. Le conseil autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté de limitation de circulation pour ces 3 chemins, et rappelle que cette décision a un objectif plutôt pédagogique que répressif.

- **Transfert compétence PLU à la Communauté de Communes Billom/Saint-Dier/Vallée du Jauron (D)**

Monsieur le Maire rappelle qu'après plusieurs mois de réflexion et de discussions au cours de différentes réunions, le Conseil communautaire, en date du 18 mai 2015, a décidé d'anticiper sur le transfert automatique de la compétence PLU intercommunal prévu par la loi ALUR au 27 mars 2017.

L'objectif est de mener une démarche de projet de territoire, par la planification urbaine à l'échelle intercommunale. Cette compétence ne sera effective que dans la mesure où une majorité qualifiée des communes l'accepte (soit 50% des communes représentant 2/3 de la population ou le contraire).

Aussi, Monsieur le Maire explique qu'une modification des statuts doit être approuvée par les conseils municipaux avant le 17 août 2015 pour que la compétence « Plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant en lieu et cartes communales » soit transférée et que la prescription du PLUI puisse intervenir avant le 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la décision du Conseil communautaire, les communes ayant engagé des procédures de révision de leur PLU pourront si elles le souhaitent finaliser leur démarche sous maîtrise d'ouvrage technique communale, ce qui est le cas d'Egliseneuve Près Billom. Il informe enfin que pour l'instant, sur 20 communes, 15 ont voté pour et 3 contre.

Monsieur le Maire soutient cette initiative : selon lui, l'échelle communautaire est la bonne échelle pour traiter du paysage, sujet intercommunal par excellence : les questions autour de la qualité des entrées de ville, des paysages perçus depuis les grands axes, des espaces agricoles, naturels et forestiers, des villages ou villes, etc., portent sur des sujets communs, qui ignorent les limites communales et méritent d'être traités communautairement.

Madame RUARD, Monsieur CARCOUET et Madame DUTHEIL font part de leur crainte de la disparition du pouvoir de décision de la commune en matière d'urbanisme.

### **Délibération n°2015-34**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert à la Communauté de Communes Billom / Saint-Dier / Vallée du Jauron de la compétence « Plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant en lieu et cartes communales »

Ont voté Contre : Isabelle BOUCHET, Aurélie RUARD, Aurore DUTHEIL, Bruno BAJADA, Alexandre CARCOUET, Samuel SWITEK

Ont voté Pour : Daniel SALLES, José MULA, Pascal ANDRE, Jean-Pierre GRIMARD, Emmanuelle TEXIER

Se sont abstenus : Brice CASSOUX, Philippe PLANCHE

#### **- Etude aménagement de Champlong : informations**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 16 juillet à 18h.

#### **Modifications par rapport à la présentation du 12 mai 2015 :**

- La variante proposée qui intègre les jeux pour enfants le long du parking existant est acceptée par l'équipe municipale. A noter que cette dernière permet de gagner un lot supplémentaire.
- La largeur de la voie devant les locaux techniques de la ville est à vérifier selon le rayon de giration des véhicules qui s'y stationnent.
- Les locaux poubelles seront de préférence placés en haut des deux voies d'accès du lotissement, accessibles depuis la D303.
- Le bassin de rétention au-dessus de la prairie basse sera décalé de 5 m afin de préserver une emprise pour une éventuelle voie de circulation.
- Une borne amovible sera prévue en bas de la voie de desserte rejoignant le chemin existant. Cette dernière aura pour vocation d'empêcher la circulation des voitures dans le carrefour dangereux.

**Lors de la présentation du règlement de lotissement, sont évoqués les points suivants :**

- Déplacer les entrées piétonnes sur les parcelles pour ne pas passer par la cabane de jardin.
- Agrandir la zone constructible du lot 6 et réduire celle du lot 5
- Autoriser des piscines hors-sol et creusées. Dans le cas des piscines creusées, le local technique lié à piscine devra obligatoirement être intégré à l'abri de jardin ou au volume construit des habitations.
- Autoriser les toitures à 4 pans
- Permettre la construction d'abris garage jusqu'à une hauteur de 3m max au lieu de 2m40 (stationnement des véhicules hauts)

Monsieur le Maire explique que l'équipe municipale valide les différentes pièces constitutives du permis d'aménager sous réserve d'intégration des remarques faites en réunion. Afin de procéder à une relecture du règlement par l'équipe municipale, il sera communiqué à la mairie le règlement de lotissement au début du mois d'août.

- **Traverse bourg : informations (travaux, subventions, ...)**

Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 30 000 euros a été accordée au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Pour l'instant, le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux Réseau EP	130 000	Agence de l'Eau	27 700
Travaux Réseau EU	90 000	Conseil général -EU	19 785
Maîtrise d'œuvre	15 000	Conseil général -EP	36 000
Dépenses imprévues	10 000	<b>Etat - DETR 2015</b>	<b>30 000</b>
		Commune Egliseneuve	131 515
<b>TOTAL</b>	<b>245 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>245 000</b>

Tous les riverains ont été rencontrés. Les travaux avancent correctement ; ils devraient se terminer fin octobre. Un revêtement bi-couches est prévu en attendant le projet de voirie pour la traverse de bourg d'ici 2017. Une maîtrise d'ouvrage départementale est actuellement à l'étude.

Madame Aurélie RUARD fait remarquer qu'il sera nécessaire d'établir des conventions de passage pour les servitudes publiques dans les parcelles privées.

- **Logement communal n°2 : location**

Monsieur le Maire informe les élus que pour le logement communal n°2, le bail a bien été signé avec Isabelle MORELIERE. Celui-ci débutera au 1<sup>er</sup> septembre.

- **Vente du duplicopieur à l'Association 10 fermes à la ferme**

Monsieur le Maire explique que le duplicopieur RISO RZ 200 EP acheté en 2001 n'est plus utilisé depuis 2012. Il informe que l'association 10 Fermes à la Ferme est intéressée par ce matériel et a fait une proposition à hauteur de 500 euros.

### **Délibération n°2015-35 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de céder le duplicopieur RISO RZ 200 EP l'association 10 Fermes à la Ferme, pour un montant de 500 euros ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Monsieur le Maire propose également aux élus de vendre la Renault Express appartenant à la commune ; en effet, celle-ci est très peu utilisée et il paraît également judicieux de faire de la place dans le bâtiment des services techniques municipaux.

Il est décidé de faire passer le contrôle technique et de diffuser l'information sur le Paï Jase.

#### **Mise en place redevance incitative SBA : informations**

Monsieur le Maire explique que compte-tenu de la complexité des questions techniques liées à la Redevance Incitative, le Comité Syndical du SBA du 20 juin a pris la décision de fixer l'année de facturation à blanc à 2016 et la mise en œuvre de la Redevance Incitative à 2017 (pour tous les foyers du territoire), au lieu de 2016.

Les principes de la Redevance Incitative et ses enjeux fondamentaux (réduction des déchets et maîtrise des coûts) ne sont pas remis en cause ; toutefois certaines modalités méritent d'être ajustées. Dès le mois de septembre 2015, des réunions de travail seront alors proposées aux élus du territoire, Maires et Présidents de Communauté de Communes, pour réexaminer certains points.

#### **Mise en place antenne wifi : informations**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un partenariat public-privé a été signé le 16 juillet 2013 entre Auvergne Très Haut Débit (filiale du groupe Orange) et la Régie Auvergne Numérique, créée par la Région Auvergne, afin de participer à l'exécution d'une mission de service public en matière de communication électronique : la conception, la réalisation et l'exploitation technique d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit sur le territoire de la Région Auvergne.

Il informe qu'une personne de cette régie est venue en mairie demander une autorisation d'occupation du domaine public de la commune pour une vingtaine d'années, afin d'installer un poteau wifi à l'entrée du Bourg, en venant du Mas. En effet, pour couvrir certaines communes du nord du département, il paraît selon lui nécessaire de faire passer des poteaux wifi sur des communes avec des altitudes suffisantes.

Monsieur le Maire explique enfin que la commune devait recevoir une demande officielle appuyée par un dossier technique, ce qui n'a toujours pas été fait. De plus, étant donné le manque d'informations sur les conséquences réelles de l'émission d'ondes sur la santé publique ainsi que sur les possibilités de profiter de poteaux wifi pour les habitants d'Egliseneuve, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

#### **Personnel communal : informations**

Monsieur le Maire informe les élus que Madame Geneviève DUPRAT est arrêtée jusqu'au 12 juillet et Madame Juliette VOGEL jusqu'au 17 juillet. La bibliothèque d'Egliseneuve est actuellement ouverte les samedis après-midi. L'achat de livres prévu en juillet est reporté à août.

- **Travaux divers**

Monsieur le Maire informe les élus que le chemin d'accès au théâtre de verdure par la route des Gandons avec un mur de soutènement en pierres de chaque côté a été réalisé par M. Stéphane VANTALON.

Comme souhaité par les riverains, la mare du bourg va être nettoyée et bouchée. L'entreprise Delavet actuellement sur Egliseneuve fournira les remblais.

Un WC va être installé dans la garderie de l'école. Il sera prêt pour la rentrée. Les enseignants n'ont pas souhaité qu'il y en ait un dans la salle de motricité.

Du tri a été fait dans les casiers de rangement sous la cantine. Le matériel des Scouts a été rendu.

- **Compte-rendu des différentes réunions (SIBEM, Parc Livradois Forez, commission Environnement, commission culture, commission urbanisme, SIEG, ...)**

- **SIBEM** : le PEDT (Projet Educatif territorial) va être envoyé à la CAF et à la DDCS. Les tarifs de la cantine et de l'ALSH ont augmenté de 5 centimes. Une réorganisation du personnel est prévue pour la rentrée afin de répondre aux besoins d'encadrement des TAP et de l'ALSH. Le nombre d'élèves pour la rentrée est actuellement de 110 enfants.
- **Commission urbanisme** : réunion le 30 juin consacrée à la réflexion autour du PADD et des enjeux du territoire communal, au règlement du PLU (les Pierrys, le Mas, cabanes dans les arbres, ...)

Prochaine réunion en Septembre 2015 : rédaction PADD, complément Rapport de Présentation et étude du Règlement

- **Questions diverses**

- Le Comité des Fêtes d'Egliseneuve souhaiterait acquérir un vidéoprojecteur. Le devis s'élève à 5 623 euros TTC. Le Comité peut participer à hauteur de 2 000 euros, l'Amicale Laïque 500 euros. Une demande de subvention est demandée à la Commune.  
Après discussion, il est décidé de voir si d'autres associations peuvent participer, si une éventuelle location du vidéoprojecteur est possible. La commune va étudier la possibilité de prendre à sa charge l'acquisition de ce matériel, en demandant une participation aux associations et de vérifier les aides financières possibles.

- Monsieur le Maire propose de reverser à l'Amicale Laïque d'Egliseneuve la subvention reçue de la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse 2013 (754.93 euros) afin de la soutenir dans ses activités en faveur des enfants.

**Délibération n°2015-36**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.**